

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2020  
A 14 H 00 A LA SALLE DES FETES D'EMBRUN**

**Présents** : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, BERNARD BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, CANTON-RAPUC Claire, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

**Absents représentés** : ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à BERTRAND Gina  
PEYRON Michel donne pouvoir à ARNAUD Jérôme  
DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian  
SARDY Claire donne pouvoir à CEARD Audrey  
DAVID Christian donne pouvoir à CANTON RAPUC Claire  
PELLISSIER Robert donne pouvoir à AUDIER Marc  
DELPEILLE Zoia donne pouvoir à EYMEOUD Chantal  
RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à COULOUMY Christian  
BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle

**Absents excusés** : ROMMENS Sophie

**Assiste également** :



La séance est ouverte à 14 h.

Nomination du secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Madame la Présidente informe que le projet de rapport n° 2020/204 a été modifié (inséré dans les pochettes).

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués. Le compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020, est adopté à l'UNANIMITE.

**►RAPPORT N° 2020/199 : 7.5 Subventions : Montant définitif 2020 subvention équilibre au budget annexe centre aquatique**

Franck BERNARD BRUNEL présente la délibération.

Christian DURAND précise que ce montant sera proposé en décision modificative qui va suivre. Ce complément de subvention a été possible en raison des économies faites sur les subventions non versées cette année.

Chantal EYMEOUD rappelle que la commune d'Embrun apporte 178 k€ par an au titre des charges transférées, compris dans le montant de cette subvention d'équilibre.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

➤ **RAPPORT N° 2020/200 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision Modificative N°4, budget primitif 2020 – Budget Principal**

Christian DURAND présente la délibération.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **RAPPORT N° 2020/201 : Environnement : Appel à candidatures de l'ARBE en faveur d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques**

Jean Luc VERRIER présente la délibération.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **RAPPORT N° 2020/202 : 7.1 Décisions budgétaires : Détermination des durées d'amortissement des biens de la Régie Assainissement**

Marc AUDIER présente la délibération.

*La délibération est votée avec 36 voix POUR et 1 ABSTENTION.*

➤ **RAPPORT N° 2020/203 : 9-1 Autres domaines de compétence : Tarification Assainissement Collectif (AC)**

Marc AUDIER présente la délibération. Il rappelle l'historique du transfert de compétence, évoque les déficits du budget assainissement de 2018 à 2020 et l'étude tarifaire réalisée au dernier trimestre 2020. Celle-ci a abouti à 3 tarifs d'équilibre différents : l'Embrunais, Savines-le-Lac, les communes du Savinois-Chorges (hors Savines-le-Lac). Il précise enfin le principe de lissage mis en œuvre sur certaines communes pour atteindre les tarifs de convergence. La délibération propose le principe de convergence et la définition des tarifs 2021.

Bruno PARIS confirme sa demande d'une délégation de compétence pour pouvoir reprendre la gestion sous les directives de la CCSP. Il souhaite que cette convention puisse se mettre en place dans de bonnes conditions. Il accepte l'augmentation proposée en 2021 pour la Commune, mais n'est pas favorable à l'étude tarifaire et souhaite que la délégation de compétence puisse être mise en œuvre.

Marc AUDIER indique qu'en début d'année des réunions se tiendront pour mettre en place cette délégation conformément aux textes à appliquer.

Marc AUDIER précise également les autres modifications :

- La PFAC a été homogénéisée pour la commune de Prunières
- Et quelques ajustements pour les prestations ponctuelles, dont notamment la désobstruction de branchement privé.

Chantal EYMELOUD indique qu'il est important que le montant payé au titre de la tarification soit le prix juste et remercie Marc AUDIER, les membres du conseil d'exploitation et Laurent GROSGEORGE pour leur travail.

*La délibération est votée avec 34 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.*